AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0881
FR0011471291-FS0355

27 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext)

Par courrier reçu le 27 avril 2017, la société par actions simplifiée Ymagis Holdings[1] (106-108 rue La Boétie, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 avril 2017, les seuils de 1/3 des droits de vote et 20% du capital de la société YMAGIS et détenir 1 542 098 actions YMAGIS représentant 3 079 036 droits de vote, soit 19,46% du capital et 32,34% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions YMAGIS[3] hors marché.

[1] Contrôlée par M. Jean Mizrahi.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 923 210 actions représentant 9 522 181 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] 200 000 actions auxquelles étaient attachés des droits de vote double.